



1

Procès-verbal du Conseil général du 26 juin 2018

ORDRE DU JOUR

1. Partie statutaire
2. Nomination du bureau
3. Nomination d'un(e) membre à la commission de gestion (suppléant)
4. Préavis Municipal n°5-2018 : Comptes 2017
5. Rapport de gestion 2017
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente félicite la Jeunesse de Marchissy qui s'est illustrée ce week-end au Giron des Jeunesses du district de Nyon à Givrins en obtenant la troisième place du classement des chars fleuris et le prix de la meilleure construction pour leur drakar martiolan.

1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 35 membres présents et 12 excusés.

Procès-verbal : avec 2 abstentions, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

2. NOMINATION DU BUREAU

Président(e) :

Mme Laurence Bassin se représente et est réélue à l'unanimité.

Vice-Président(e) :

Mme Valérie Macheret ne souhaitant pas se représenter pour une année supplémentaire, **Mme la Présidente** la remercie pour sa collaboration durant ces deux dernières années.

Pour rappel : le ou la vice-président(e) collabore avec le bureau pour la nomination des commissions et aide à en faire la demande envers les conseillers. Son rôle est moins en avant que celui du président mais l'on apprend peu à peu les rouages de cette fonction. La parole est donnée à l'assemblée.

M. Joël Meylan se présente et il est élu à l'unanimité.



2

Scrutateurs et suppléants :

Les scrutateurs et suppléants déjà en place se représentant, nous passons à l'élection en bloc. **Mmes Marie Baeriswyl Bandel, Anne Fischer, Myriam Mimault et M. Stéphane Jaquiéry** sont réélus à l'unanimité.

3. NOMINATION D'UN(E) MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION (SUPPLÉANT)

Mme Anne Fischer, actuellement présidente en lieu et place de M. Peter de Coulon, accepte de garder ce poste pour une année supplémentaire selon le tournoi établi.

M. Peter de Coulon est désormais sortant. Nous devons donc élire un cinquième membre suppléant.

Mme Marie Baeriswyl Bandel présente **M. Yves Jobin** et il est élu à l'unanimité.

La Commission de gestion se compose donc de :

Mme Anne Fischer, présidente
Mme Yvonne Ritter Humbert
M. Stéphane Jaquiéry
M. Ronald Marendaz
M. Yves Jobin, suppléant

4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°5-2018 : COMPTES 2017

Mme Anne Fischer nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ La Commission de gestion souhaite faire les remarques suivantes :

- La présentation des comptes est, dans l'ensemble, très claire. Le préavis N°5 sur les comptes 2017 est très détaillé, il nous permet de comprendre de façon précise les différences qui sont nombreuses entre le budget prévu et les comptes finalisés.
- Deux dépassements relativement importants par rapport au budget sont à relever dans le domaine « Administration générale » : il s'agit des comptes « Salaires municipalités » (102.300) et « Honoraires » (11.318) avec une augmentation respectivement de 19'000 et de 30.200 francs. Ces dépassements sont cependant clairement explicités par des charges supplémentaires dues à des problèmes qui ne devraient pas se répéter en 2018, comme par exemple, l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur l'eau et l'épuration (qui a nécessité des heures de travail non prévues) ou le remboursement d'un acompte sur un permis de construire suite à l'abandon du projet par le propriétaire.



3

- Dans le domaine « Finances », il faut relever une différence entre le budget et les comptes au point 22.352 qui concerne notre participation au Fonds de péréquation. Budgetée à 179'960, elle s'est finalement montée à 60'000 francs seulement. Ce point illustre la difficulté à prévoir un budget dans un contexte d'incertitude. En effet, si la péréquation nous a été encore favorable cette année, rien ne nous permet d'en prévoir les montants au moment de l'établissement du budget.
- Même si la ventilation après coup des montants initialement budgetés au compte « Entretien des routes forestières » (320.314.1) sur les comptes « Eau » (81.314) et « Epuration » (46.314) ont eu pour résultat un dépassement du budget pour ces 2 derniers comptes, nous relevons que pour les domaines qui ne doivent plus émarginer à la fiscalité, à savoir les comptes Eau, Epuration et Déchetterie, l'équilibre entre le budget et les comptes après une première année de mise en application du nouveau règlement semble en très bonne voie.
- La Commission a pris connaissance du Rapport de la fiduciaire ALR sur la vérification des comptes 2017. Elle a été frappée du nombre important d'erreurs – au moins 15 – qui ont été relevées et qui vont devoir être corrigées dans le prochain rapport. Si la majorité d'entre elles concernent des erreurs dans l'attribution ou le libellé des comptes, certaines sont plus importantes et les comptes concernés devront apparaître conformes à ce qui est attendu dans le rapport 2018. Toutefois, après discussion avec M. Luc Mouthon, syndic, en date du 19 juin, et après qu'il ait pu revoir ces points avec la fiduciaire ARL, nous avons reçu la confirmation que ces erreurs n'ont pas d'incidence sur le décompte final tel qu'il nous est présenté dans le préavis N° 5. Ce nombre important d'erreurs est à mettre en relation, entre autre, avec la charge de travail de la Municipalité. Cette dernière n'a pas été en mesure cette année de présenter les comptes à la Fiduciaire dans un délai qui lui permette de faire les corrections nécessaires avant la présentation définitive au Conseil Général. La Commission de gestion ne peut que recommander que les comptes 2018 puissent être présentés plus rapidement pour examen en 2019 de manière à éviter qu'une telle situation se reproduise.

Après discussion, la Commission de gestion, en l'absence de Peter de Coulon, vous propose donc d'accepter le préavis municipal N°5 / 2018 sur les comptes 2017 tel que présenté. “

Mme Valérie Macheret nous lit le rapport de l'organe de contrôle.

„ Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative, Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

ALR Fiduciaire A.L.Rummel SA“

Mme la Présidente ouvre la discussion.



4

M. Stéphane Gabriel pose une question au sujet des cours d'eau. Il y avait des travaux budgétés mais rien n'apparaît par la suite dans les comptes ?

M. Jean-Claude Bays répond que le montant de Frs 25'000.- était prévu pour le nettoyage du ruisseau Lombera. Toutefois, c'est la Protection Civile qui s'en est chargée et donc aucun coût n'a été imputé à la commune de Marchissy.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE :

Avec 2 abstentions, le Conseil général de Marchissy décide d'accepter les comptes 2017 tel que présentés.

5. RAPPORT DE GESTION 2017

Mme Anne Fischer nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Après examen du Rapport de gestion de l'année 2017, nous souhaitons apporter les commentaires suivants :

- Le rapport est très bien présenté. Dans une partie introductive, il détaille les attributions des différents dicastères, le rôle des membres du personnel communal, les différents préavis votés en 2017 et précise ceux qui se sont terminés durant l'année. Dans une seconde partie, le travail accompli au sein de chacun des 5 dicastères est bien décrit, les points importants sont relevés.
- Les motifs pour lesquels le projet « Point d'eau au pâturage de Riondaz » n'a pas pu être accompli en 2017 est expliqué.
- Quelques éléments statistiques concernant l'eau, la déchetterie, le prix du bois sont présentés et permettent de comprendre le travail de gestion et les comptes.
- Dans l'ensemble, la Commission relève la bonne gestion des différents travaux menés par la commune, tant au plan financier qu'au plan du suivi des projets et des chantiers.
- Après examen des comptes et du présent rapport, la Commission mesure la difficulté qu'il y a pour la Municipalité à établir un budget avec des projets importants longtemps à l'avance, la marge d'incertitude liée à la péréquation et aux revenus des impôts étant importante. Dans ce contexte, la Commission tient à souligner le rôle important du Conseil Général dans l'examen des préavis et des financements y relatifs.

Après discussion, la Commission de gestion, en l'absence de Peter de Coulon, vous propose donc d'accepter le Rapport de la Municipalité sur la gestion 2017 tel que présenté. “



5

Mme la Présidente ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole nous passons directement au vote.

VOTE :

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'approuver le rapport de gestion 2017 tel que présenté.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Jean-Jacques Nicolet annonce que la fermeture définitive de la déchetterie en-haut du village se fera la semaine du 5 au 9 novembre. A l'Eco-point, l'aluminium et la ferraille seront regroupés dans la même benne. Par contre, il ne sera plus possible de déposer les électroménagers et le gros électronique. Il rappelle que tout fournisseur se doit de reprendre gratuitement nos appareils. Il reste encore à trouver un endroit pour les déchets de jardin.

M. Jean-Claude Bays nous présente la protection civile vaudoise. L'ORPC (organisation régional de protection civile du district de Nyon), réunit 47 communes. La participation financière de la commune de Marchissy se monte à Frs 17.- par habitant. Le principal préavis voté cette année a été le préavis n°2 sur la transformation et l'aménagement du centre d'engagement de Prangins.

Voici les diverses missions incombant à la protection civile : assistance, protection des biens culturels, appui aux organisations partenaires (police, sapeur-pompier, garde-faune,...), aide à la conduite et à la logistique, remise en état, intervention en faveur de la collectivité, mise à disposition des moyens permettant la transmission d'alarme à la population.

L'année 2017 a connu une hausse des jours de service pour arriver à 6395 jours. Cette année a été marquée par une augmentation des engagements en situation d'urgence. Voici la liste de différents événements gérés par la protection civile : visite du Président chinois Xi Jinping, feu d'appartements à Gland (17 mai), visite du Président français Emmanuel Macron pour la candidature aux JO 2024 à Paris, transport de 60 tonnes d'eau au chalet de la Dôle, camion Denner couché sur l'A1, montage/démontage patinoire de Nyon, jardins en fête à Coppet, Paléo, triathlon de Nyon, sortie des aînés EMS Bourgogne, semi-marathon (10 septembre), désalpe à St-Cergue, Mondial de fondue à Tartegnin (17-18 novembre), nettoyage ruisseau Lombera à Marchissy,....

Lors des cours de répétition, les astreints ont construit des escaliers pour la population, ils ont bricolé à Prangins dans le centre, ils ont reçu une instruction pour la circulation, ils ont démonté les pylônes de Prangins.

En 2017, l'effectif est de 880 astreints dont une astreinte. Il y a 8 personnes professionnelles à l'Etat-Major, dont M. Luc Mouthon, commandant.

Voici l'adresse du site <http://www.orpc-nyon.ch>.



6

M. Luc Mouthon nous présente tout d'abord un bilan concernant le DISREN. En 2017, 8 projets ont été votés pour un total de Frs 6'383'450.-. Cette somme est financée par les 42 communes membres du conseil régional. De plus, il y a pu avoir une mobilisation conséquente de fonds tiers pour Frs 32'937'543.-, soit un total d'investissement de près de 40 millions. Pour rappel, voici l'adresse du site www.regiondenyon.ch/disren.

Il nous présente également le projet des transports publics : projet voté en 2010 avec un financement de Frs 55.- par habitant pendant cinq ans. Ce fonds n'est pas encore entièrement vide. Un effet majeur a été constaté : une hausse des voyageurs de 34%, alors que le nombre d'habitant, lui, n'a augmenté que de 7%. De plus, le réseau cyclable régional a déjà atteint 12% du réseau existant et l'objectif et d'atteindre les 28% de mobilité douce. En ce qui concerne les effets à Marchissy : deux lignes de bus supplémentaires ont été mises en place, ce qui permet d'avoir plus de correspondances à Begnins et un effet touristique du Pied du Jura. Dans une année, le DISREN va être à nouveau voté pour une nouvelle période de cinq ans. De nouvelles commissions travaillent déjà sur des nouveautés afin d'améliorer son fonctionnement.

M. Ronald Marendaz a constaté que certaines communes offrent des subventions pour la mobilité douce. Dans le cadre du conseil régional, est-il possible d'envisager des subventions pour les vélos électriques par exemple ?

M. Luc Mouthon ne peut pas répondre car tous les projets ne sont pas tous votés complètement. Il va donc poser la question.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Maurice Antonelli demande s'il est possible d'éclaircir le Pavillon municipal afin qu'il puisse voir Lausanne et jusqu'à la pointe d'Yvoire.

Le prochain Conseil est agendé au 9 octobre.

La séance est levée à 21h20.

La Présidente

La secrétaire